

2026.06.67



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : Borot MichelAgissant en qualité de administrateur pour l'association : Chambre avec vuesTél. : 06 51 33 42 83 Mail : chambreavecviews@gmail.com

Agrément n° : _____

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☐ 1^{er} groupe ☒ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)➡ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées / 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)Du : vendredi 24 juillet 26 à 12hAu : dimanche 26 juillet 26 à 23hA l'occasion de : Festival "Les Moments Musicaux du TarnLieu de la manifestation : le Rabastinois

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 5/01/26 Signature : **Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

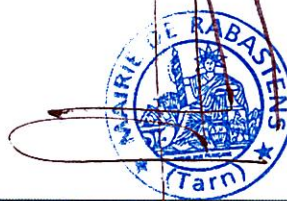
Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M BOROT MICHEL de l'association Chambre avec vuesEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} groupe à RabastensDu : Vendredi 24 juillet 2026 à 12 heures 00Au : Dimanche 26 juillet 2026 à 23 heures 00A l'occasion de : Festival "Les Moments Musicaux du Tarn"

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 30 juin 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD